

A l'approche de la période hivernale, le groupement de gendarmerie de la Sarthe reste mobilisé afin de lutter contre les atteintes commises aux biens et rappelle que la sécurité est l'affaire de tous. Les quelques précautions ci-dessous peuvent permettre de dissuader ou ralentir les personnes mal-intentionnées :

Prévention des cambriolages :

Le changement d'heure coïncide avec le raccourcissement des jours. L'obscurité permet ainsi aux personnes mal intentionnées d'être moins visibles mais également de détecter l'absence des occupants des habitations individuelles. L'approche des fêtes de fin d'année coïncide également avec l'acquisition de cadeaux onéreux (bijoux, matériels informatiques...) qui attisent l'attrait des cambrioleurs.

Quelques règles élémentaires de sûreté pour prévenir les vols :

- *Faites « vivre votre habitation » : simulez votre présence à l'aide de systèmes permettant de programmer l'allumage des lumières de votre domicile ;*
- *ne laissez pas les portes et fenêtres ouvertes même pour une absence de courte durée ;*
- *ne dissimulez pas vos clés à l'extérieur de votre domicile (sous le paillason, sous un pot de fleurs...) ;*
- *ne laissez pas d'outils ou objets à l'extérieur de votre habitation, susceptibles de faciliter les méfaits des cambrioleurs (échelle, outillage...) ;*
- *anticipez le vol : listez et identifiez vos objets ;*
- *dissimulez vos objets de valeur dans une cachette insolite : évitez la chambre et la salle de bains ;*
- *ne laissez pas en évidence ni à proximité de votre porte d'entrée les vos clés, sac à main, moyens de paiement, téléphone portable... ;*
- *ne gardez pas de sommes importantes chez vous ;*
- *retardez une possible effraction en maximisant la protection mécanique des issues de votre habitation ;*
- *vous vous absentez quelques jours : signalez votre absence à votre brigade de gendarmerie dans le cadre de l'Opération Tranquillité Vacances ;*
- *signalez IMMÉDIATEMENT les comportements anormaux en composant le 17.*

Prévention des vols par ruse :

Les vols par ruse sont réalisés par des individus qui inventent un scénario auprès de leur victime pour obtenir l'accès à son habitation puis à ses valeurs. Une fois mise en confiance, ils détournent l'attention de la victime et en profitent pour lui voler ses biens. Ils peuvent user de fausses qualités : faux gendarmes, faux policiers, faux pompiers, faux agents des eaux..., proposer la vente de calendriers...

Quelques règles élémentaires de sûreté pour prévenir les vols par ruse :

- *Ne laissez pas paraître d'informations permettant de déterminer que vous vivez seul(e) (mention sur la boîte aux lettres...). Certains individus choisissent leurs victimes en fonction de leur prénom qui donne une indication sur leur âge ;*
- *vérifiez l'identité de la personne qui sonne à votre porte : faites installer un judas ou un entre-baileur afin de pouvoir discuter avec elle sans la laisser entrer ;*
- *assurez-vous de la cohérence entre la qualité du visiteur, sa tenue, son véhicule (par ex : un pompier ou un facteur viendra toujours proposer ses calendriers en tenue de travail...) ;*
- *méfiez-vous de faux employés ENGIE (ex EDF-GDF), de la Poste, de France Télécom, des faux policiers ou gendarmes et autres usurpateurs de qualité : exigez la présentation de la carte professionnelle. Regardez la, recto-*

verso. En cas de doute, vérifiez téléphoniquement la réalité de la mission, contactez les services de police ou de gendarmerie en composant le « 17 » ;

- ne vous laissez pas impressionner par des agents en uniforme. Eux aussi doivent pouvoir justifier de leur fonction par une carte professionnelle ;*
- évitez de faire entrer chez vous une ou des personnes inconnues. Si vous êtes toutefois amenés à le faire, ne les laissez pas sans surveillance. Refermez votre porte à clé afin d'éviter que d'éventuels complices pénètrent aussi dans votre habitation. Contactez un voisin afin qu'il vous accompagne. Si une personne est cependant entrée, ne la laissez pas sans surveillance, ni accéder à des endroits où sa présence n'est pas nécessaire ;*
- un vrai policier ou un vrai gendarme ne vous demandera jamais de lui montrer où vous cachez vos biens de valeur ;*
- ne gardez pas d'importantes sommes d'argent chez vous. N'indiquez jamais où se trouve votre argent ;*
- si le ou les individus se déplacent à bord d'un véhicule, notez son numéro d'immatriculation et ses caractéristiques (couleur, marque...) ;*
- en cas de doute, faites appel à la gendarmerie en composant le 17*

Vous êtes victime :

- Prévenez immédiatement, en composant le 17, ou la brigade de gendarmerie du lieu de l'infraction ;
- si les cambrioleurs sont encore sur place, ne prenez pas de risques inconsidérés ; privilégiez le recueil d'éléments d'identification (véhicule, langage, vêtements...) ;
- Avant l'arrivée de la gendarmerie : protégez les traces et indices à l'intérieur comme à l'extérieur. Ne touchez à aucun objet, porte ou fenêtre. Interdisez l'accès des lieux.

Le dépôt de plainte après un acte délictueux est essentiel. Il permet d'orienter les services de surveillance et de faire des recoupements et ainsi de favoriser l'identification des auteurs de délits.

Comment signaler un comportement anormal :

Signalez, en composant le 17, le maximum de renseignements sur les personnes (nombre, description, taille, tenue vestimentaire, accent, etc.) ou les véhicules (marque, type, couleur, signes distinctifs, etc.) – et leur direction de fuite.